



Besançon, le 18 octobre 2018

Relâcher d'une famille de lynx : une première européenne

Une femelle lynx blessée lors d'une collision routière le 25 septembre 2018 a été capturée sur la commune de Châtillon (39) avec ses trois jeunes âgés de 4 mois.

Le 16 octobre 2018, la femelle, rétablie après des soins vétérinaires prodigués au centre Athénas et équipée d'un collier VHF/GPS pour suivre ses déplacements, et ses jeunes, ont été remis en liberté au plus près de leur lieu de capture sur la commune de Châtillon sous le contrôle de l'ONCFS.

Ce sauvetage suivi d'un relâcher d'une famille entière constitue une première européenne pour cette espèce.

La capture et le relâcher ont été réalisés conformément aux termes de l'arrêté ministériel du 12 mai 2017.

Le lynx, dont la population française est en stagnation, est une espèce protégée et classée sur la liste rouge des espèces menacées. La région Bourgogne-Franche-Comté possède une responsabilité nationale dans la conservation de cette espèce puisque le massif jurassien représente les deux-tiers des effectifs français, soit environ 100 individus (1 pour 100 km² en moyenne).

Contacts DREAL :

- Communication : Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79

patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

- Service Biodiversité, Eau, Patrimoine : Luc TERRAZ – 03 81 21 68 11